

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025 de l'Ecole de voile de terre Sainte**

**Date :** 01.05.2025

**Ouverture de l'AG :** 19h22

### **Ordre du jour**

#### **Adoption procès-verbal 2024**

Le procès-verbal de l'AG 2024 est présenté à l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

#### **Mot du comité**

Christine Le Hunsec (Présidente) effectue un court résumé de l'année 2024. Celle-ci s'est déroulée sans changement ou incident majeur. Elle reste ouverte aux questions qui pourraient surgir pendant la soirée.

En début 2025, l'EVTS a eu un changement de directeur. Hélion Defurne, anciennement adjoint, est le nouveau directeur que le comité remercie pour sa disponibilité et sa motivation.

Les projets 2025 incluent l'achat et la mise en place d'un container aménagé qui permettrait d'accueillir les navigants dans de meilleures conditions. Celui comprendra un espace vestiaire, un espace de rangement ainsi qu'un espace d'accueil.

#### **Mot du directeur**

Hélion Defurne (Directeur) prend la parole et effectue un court résumé de l'année 2024 et présente ses attentes pour 2025.

Il tient à remercier le comité qui l'a soutenu. Il remercie également tous les moniteurs et aides-moniteurs, car travailler avec des personnes qu'il estime est une chance.

Concernant le bilan de la saison passée, il n'y a rien de particulier à signaler. L'EVTS a acquis un Surprise (voilier). Pour cette nouvelle saison, le but est de développer cette activité pour les clients ainsi que pour les collaborateurs afin d'optimiser la cohésion.

De plus, l'objectif est de mettre en place un système de sécurité plus strict et d'organiser plus de formations. Il prévoit de créer des outils pédagogiques pour aider les moniteurs à mieux encadrer les élèves. Le but est, également, de stabiliser la flotte et l'infrastructure pour éviter les imprévus.

Enfin, le but est aussi de retravailler le visuel et la marque de l'école pour le rendre plus professionnel et améliorer les processus de réservation notamment.

#### **Présentation des comptes**

Loïc von Allmen (Trésorier) présente les comptes.

Depuis quelques années, il n'y a pas eu de grandes surprises et la comptabilité est stable.

Le changement majeur de cette année est un meilleur remplissage. En regardant les produits, on constate une légère augmentation des revenus, passant de 231 000 francs en 2023 à 251 000 francs en 2024, en partie grâce à l'augmentation du remplissage de l'été.

De plus, L'EVTS a reçu 5 000 francs de subventions. Le Trésorier souligne que les subventions, qu'elles soient communales ou d'autres sources, sont importantes pour la pérennité de l'EVTS et il tient à remercier les donateurs.

En ce qui concerne les charges, au niveau des salaires, des repas et de l'entretien des bateaux, ils sont plus ou moins au même niveau qu'en 2023, sans grands changements à signaler.

Aucun achat majeur n'était prévu pour la fin de l'année passée, et les changements significatifs seront plutôt pour 2025 avec notamment l'achat d'un container aménagé.

### **Lecture du rapport des vérificateurs**

Vincent Schmied (Vérificateur) lit le rapport des vérificateurs aux comptes. Il conseille aux membres d'accepter les comptes.

### **Adoption des comptes**

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

### **Election des vérificateurs aux comptes**

Le comité tient à remercier Vincent Schmied et Elke Pittet pour leur soutien et temps en tant que vérificateurs. Ceux-ci se représentent pour l'année 2025.

Ils sont élus à l'unanimité.

### **Election du comité**

Le comité 2024 se représente en l'état :

- Christine Le Hunsec (Présidente)
- Victoria Stackelberg (Vice-présidente)
- Loïc von Allmen (Trésorier)
- Justine Le Hunsec (Secrétaire)
- Damien Wolfensberger

De plus, Robin Foeth, moniteur de l'école de voile depuis plusieurs années, se présente en tant que membre du comité à voix consultative.

Le comité 2024 ainsi que Robin Foeth sont élus à l'unanimité.

### **Fixation du montant de la cotisation des membres sympathisant**

Le comité propose de fixer le montant de la cotisation des membres sympathisants à 80CHF.

Ce montant est accepté à l'unanimité.

**Clôture de l'AG : 19h51**

**Secrétaire de l'Assemblée**

**Président de l'Assemblée**